



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 9360

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les causes de l'abstentionnisme lors des élections prud'homales. S'il existe des raisons de fond à la trop faible participation à ce scrutin, sans doute existe-t-il aussi des explications liées à son organisation. Ainsi, alors que l'organisation de ces élections par les communes pose de nombreux problèmes, il est légitime de penser que si les bureaux de votes étaient plus nombreux et plus proches des entreprises (voire au sein même des plus importantes d'entre elles), un plus grand nombre d'inscrits prendrait part au vote. En conséquence, il lui serait reconnaissant de lui faire part de son analyse et de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, un fort taux d'abstention a été enregistré lors du dernier scrutin prud'homal du 10 décembre 1997. Ce constat a conduit Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à initier, en concertation étroite avec les partenaires sociaux, une réflexion de fond portant à la fois sur les causes de ce phénomène et sur les réformes à mettre en oeuvre pour remédier à cette situation. Mme la ministre a en outre exprimé la volonté de voir déposé à l'issue de cet examen un projet de loi réformant l'organisation du scrutin prud'homal. Ce projet pourra viser aussi bien les règles juridiques qui président à la préparation du scrutin que son organisation pratique. C'est dans ce cadre que seront examinées les propositions visant à faciliter le vote des électeurs, parmi lesquelles celles que suggère l'honorable parlementaire à propos du nombre et de la localisation des bureaux de vote.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9360

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 387

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4931